

FORMATION ASH 70h



DURÉE

70h (10 jours)
non consécutives
réparties selon
4 modules
de formation

PARTICIPANTS

Groupes
10 à 12 personnes

TARIF

1125 € / pers

DATE

1 à 2 sessions / an
consultez le site :
ifp-pontarlier.fr

LIEU

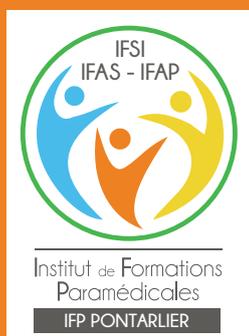
IFP de Pontarlier
Rue du Gl Girod
25300 Pontarlier

ACCESSIBILITÉ

aux PSH

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

03 81 38 53 29
contact
@ifp-pontarlier.fr
ifp-pontarlier.fr



CONTEXTE

Selon l'instruction ministérielle N°DGOS/RH1/DGOS/2021/8 du 6 janvier 2021 relative au renforcement des compétences des agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) pour faire face aux besoins accrus d'aides soignant dans le secteur du grand âge.

La lutte contre la COVID-19 a mis en évidence des besoins en renforts en soutien des missions d'aide-soignant et en particulier dans le secteur médico-social. Après concertation des différents acteurs de la formation initiale et continue, les fédérations d'employeurs et les opérateurs de compétences des branches professionnelles concernées, il a été décidé de mettre en place au niveau national une formation pour répondre aux besoins immédiats de renforts dans les métiers d'accompagnement des personnes âgées, permettant aux agents des services hospitaliers (ASH) et agents de service du secteur privé qui le souhaitent, de s'inscrire à terme dans un parcours de formation qualifiant pour devenir aide-soignant. Ainsi, l'IFP de Pontarlier s'est engagé dans la mise en œuvre de cette formation.

OBJECTIFS

APPORTER les connaissances de base indispensables pour permettre aux agents de services hospitaliers de participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie, sous la responsabilité d'un cadre de santé et en collaboration avec l'ensemble des soignants.

AIDER une personne âgée dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie,

RÉALISER des soins quotidiens en utilisant des techniques appropriées,

CONTRIBUER à la réflexion du professionnel à devenir AS.

PUBLIC

ASH prioritairement en poste depuis au moins trois mois, identifiés par les directions des établissements ou des structures employeurs (EHPAD, les SAAD et les établissements de santé).

PRÉREQUIS : Exercice professionnel comme ASH dans les soins pendant au moins 3 mois.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Apports théoriques
- Écoute de retour d'expériences
- Jeux de rôle
- Travail de groupe autour d'expérience

MODALITES D'EVALUATION ET D'ACQUISITION DES MODULES ET COMPETENCES

Cette formation est validée par une attestation de suivi délivrée pour le suivi des 4 modules de formation. Cette attestation permet au formé d'être dispensé des épreuves de sélection à l'entrée en formation AS, sous réserve d'avoir une expérience professionnelle d'au moins 6 mois auprès des personnes âgées.

FORMATEURS ET EXPERTS

- **Formateurs de l'IFP** experts en pédagogie et pratique simulée.